

PRIX DES FLÂNERIES MUSICALES DE REIMS

2^{ème} édition - 2026

Objectif

Fruit d'un partenariat de longue date entre le festival et le Conservatoire, ce prix vise à mettre en lumière, soutenir et récompenser un jeune talent, actuellement étudiant ou ancien étudiant du CRR de Reims.

Critères d'éligibilité

- Ouvert aux instrumentistes solistes, formations de musique de chambre (jusqu'au sextuor maximum) et chanteurs lyriques.
- Âge limite :
 - Instrumentistes : moins de 22 ans avant le 31 janvier 2027.
 - Chanteurs : moins de 28 ans avant le 31 janvier 2027.
- Les candidats doivent :
 - Être élève actuel du CRR de Reims, titulaires d'au moins un DEM dans la discipline présentée ou étudiant en CPES,
 - Et avoir été élèves du CRR depuis moins de trois ans, et être actuellement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur musical.

Récompense

Le lauréat recevra :

- Une aide financière de 1 000€, offerte par l'association des Flâneries Musicales de Reims.
- La participation au festival des Flâneries Musicales de Reims, sous-forme d'un avant-concert au cours de la prochaine édition du festival (été 2027).

Le jury pourra, s'il le décide, récompenser un autre lauréat, avec le prix du jury.

Sélection et Déroulement du Concours

- Sélection sur dossier à envoyer avant le 10 novembre 2026.
- Un nombre limité de candidats sera retenu par le jury.
- Épreuves le jeudi 3 décembre 2026, de 9h à 17h, au CRR de Reims.
- Chaque candidat ou ensemble présentera :
 - Un programme libre de 20 minutes ;
 - Une présentation orale de 5 minutes sur son parcours, sa motivation et/ou le choix de son programme.

L'annonce du lauréat aura lieu le 3 décembre, à l'issue de la délibération du jury.

Composition du Jury

Président du Jury :

Denis Pascal, pianiste concertiste, professeur au CNSMDP.

Membres du Jury :

Claire Taittinger, Présidente de l'association des Flâneries Musicales de Reims

Hélène Segré, Directrice artistique de l'association des Flâneries Musicales de Reims

Florian Rochet, Directeur de l'association des Flâneries Musicales de Reims

William Bensimhon, Directeur du CRR de Reims

Dimitri Oudin, Adjoint au Maire, Déléguée à la Culture et au Patrimoine

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers sont à envoyer par mail avant le 10 novembre 2026 à :

prix.flaneries@flaneriesreims.com

Le dossier doit contenir :

- Nom / Prénom
- Nationalité
- Âge (+ copie d'une pièce d'identité)
- Adresse postale
- CV et diplômes obtenus (DEM minimum)
- Établissements fréquentés et noms des professeurs
- Dates d'études au CRR de Reims
- Lettre de motivation
- Programme musical (20 min)
- Facultatif : lien vidéo ou audio

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Soumis à la Direction artistique des Flâneries Musicales de Reims.

Hélène Segré, Directrice artistique

Florian Rochet, Directeur